

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES  
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4  
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève  
Tél. 022 379 87 99  
E-mail : taxesfixes@unige.ch

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024

Présent.e.x.s : Gerd Rothenberg ; Enora Stein ; Leonhard Unterlerchner ; Nora Cupelin ;  
Nicolas Rault ;  
Excusé.e.x.s : Beltan Michel ; Antonio Latella ; Paulin Robert ;  
PV : Enora Stein

<p><b>18h15 Ekphrasis</b> <b><i>Revue Fraicheur Létale n°11</i></b> Marlène</p>
---

L'association Ekphrasis souhaite demander une subvention pour la création du numéro 11 de la revue participative d'histoire de l'art *Fraicheur Létale*. Ce numéro veille notamment à montrer de possibles débouchés à la suite des études en histoire de l'art à travers deux interviews de professionnelles et permet ainsi aux étudiant.e.x.s de se familiariser avec les divers métiers gravitant autour de leurs études. Le magazine sera imprimé à 200 exemplaires de 56 pages et sera distribuée gratuitement dans les bâtiments universitaires.

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 2'373.81.-), ainsi qu'aux frais d'apéritif du vernissage (CHF 200.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 2'573.81.-.**

**Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée arrondie au franc supérieur, soit CHF 2'574.-.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

**18h30 AESPRI**  
***Ink.International n°31***  
Laura

L'AESPRI souhaite demander une subvention pour la création du numéro 31 du magazine des étudiant.es en science politique et relations internationales *Ink.International*. Le thème de ce numéro portera sur l'Intelligence Artificielle et les changements sociétaux qu'elle implique. Comme les numéros précédents, ce INK 31 contient également une rubrique libre amenant une touche plus créative, avec des poèmes, une pincée d'histoire ainsi que des illustrations. Le magazine sera imprimé à 500 exemplaires et distribué gratuitement.

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 4'846.41.-), ainsi qu'aux frais d'apéritif (CHF 200.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 5'046.41.-.**

**Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée arrondie au franc supérieur, soit CHF 5'047.-.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

**18h30 AESPRI**  
***INKart n°3***  
Carla

L'AESPRI souhaite demander une subvention pour la création du numéro 3 du magazine hors-série artistique du International.Ink, le *INKart*. Un appel à la récolte d'œuvres d'art en vue de la publication du numéro a été lancé il y a quelques mois et les rédacteur.rice.x.s ont obtenu plus de 130 œuvres d'art, en provenance de 30 jeunes artistes. Le magazine sera imprimé à 200 exemplaires et distribué gratuitement.

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 5'786.64.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 5'786.64.-.**

**Décision : La demande est accordée et revue à la baisse, à hauteur du devis inférieur de CHF 3'874.-.**

**La Commission étant attentive au prix par objet imprimé, elle considère que le devis haut demandé par l'association revenant à environ 28.- par exemplaire semble excessif, c'est pourquoi le devis le plus bas a été privilégié.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.

- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

**18h45 CUAE**

*Projet Agenda guide 2024-25*

Elisabetta & Emiliano

L'association demande une subvention pour la conception et la réalisation du traditionnel agenda-guide de l'étudiant.e.x.s. Ces guides comportent entre autres les bonnes adresses à Genève, des conseils en rapport au logement étudiant, ainsi que sur les droits des personnes en étude. Cette année, la CUAE désire imprimer 5'500 exemplaires, soit 750 de moins que l'année dernière. Les agendas seront distribués gratuitement dans tous les bâtiments universitaires.

La demande comprend la participation aux frais de graphisme (CHF 5'000.-) ainsi qu'aux frais d'impression (CHF 25'045.04.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 30'045.04.-.**

**Décision : La demande est accordée à hauteur demandée arrondie au franc supérieur, soit CHF 30'046.-.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

**19h00 AED**

*Conférence : la place des femmes dans le monde juridique*

Anna-Mia

L'AED souhaite demander une subvention pour l'organisation d'une conférence sous forme de panel sur la place des femmes dans le monde juridique, les obstacles auxquels elles sont confrontées et les défis à venir. Il s'agira d'un panel exclusivement féminin, composé de collaboratrices et d'associées qui partageront chacune leur expérience, soit Mes Déborah Hondius et Valentine Bagnoud, autrices de l'ouvrage "Parole d'avocates", Me Léna Nussbaumer-Laghzaoui, co-présidente de la Commission de l'égalité de l'ODA, Me Chappuis, Professeure ordinaire à la Faculté de droit de 1999 à 2023, Me Aurélie Conrad-Hari, associée chez Bär et Karrer, Me Rébecca Dorasamy, associée chez Lenz & Staehelin, Me Sonja Maeder Morvant, associée chez Reiser Avocats, Me Adriana Garcia Kappeler, collaboratrice chez Baker McKenzie. Ce panel aura lieu le 25 avril 2024 dès 18h15 à Uni Mail en salle MS150.

La demande comprend la participation aux frais de repas des intervenant.e.x.s (CHF 480.-), aux frais de boissons durant la conférence (CHF 40.-), ainsi qu'aux frais de cadeaux de remerciement (CHF 240.-), ainsi qu'aux frais d'apéritifs (CHF 200.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 960.-.**

**Décision : La demande est accordée à hauteur demandée.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

**19h15 ESN**

*Voyage culturel au Tessin*

Augustin

L'association étudiante ESN Genève souhaite demander une subvention extraordinaire pour permettre à 36 étudiant.e.x.s en échange accompagné.e.x.s par 4 membres de l'association de faire un voyage culturel dans le canton du Tessin les 26, 27, et 28 avril prochains) afin de découvrir les villes de Lugano et Locarno, ainsi que les paysages tessinois notamment à travers une randonnée. Un événement de rencontre avec les étudiant.e.x.s en mobilité à Lugano sera conjointement organisé avec la section de ESN locale, afin de promouvoir l'échange interculturel des étudiant.e.x.s en mobilité à travers la Suisse.

La demande comprend la participation aux frais de logement et de transport (CHF 6'000.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 6'000.-.**

**Décision : La demande est accordée à hauteur demandée.**

**La Commission souhaite souligner le fait que bien qu'au premier regard le voyage organisé par l'association n'a pas une portée académique évidente, il est totalement en accord avec les buts de l'association qui ont eux-mêmes été reconnus par l'Université et permet même un moment d'échanges entre deux branches d'ESN de deux localités différentes. Pour ces raisons, la Commission a décidé d'accorder la subvention à hauteur demandée.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

**19h30 AJP**

*Droit et Engagement : ReflectionS et DialogueS*

Adrian & Greta

L'association AJP souhaite demander une subvention pour l'organisation d'une discussion dans le but de mettre en lumière des parcours professionnels qui ne sont pas forcément représentés ou mis en valeur au sein de la faculté de droit. Le but de l'événement est d'ouvrir la discussion autour de divers parcours juridiques engagés, et de proposer aux étudiant.e.x.s une perspective différente du monde du droit. Les dialogues seront organisés en petit groupes, et tourneront

autour de questions/ thématiques posées par les organisateur.rice.x.s. L'association souhaite inviter cinq intervenant.e.s aux parcours professionnels variés, ayant une vision engagée du monde du droit : Quentin Markarian, doctorant en droit à l'Université de Genève et l'Université libre de Bruxelles et co-responsable de la Law Clinic sur les droits des personnes vulnérables, Pierre Bayenet, Procureur au pouvoir judiciaire de la République et canton de Genève, Sophie Bobilier, avocate et députée au Grand Conseil genevois, Marine Pernet, juriste auprès de l'association F-Information, offrant des consultations juridiques visant à soutenir les femmes et leurs familles ainsi qu'une personne membre de TRIAL International, ONG luttant contre l'impunité des crimes internationaux et soutenant les victimes dans leur quête de justice.

La demande comprend la participation aux frais de cadeaux de remerciement (CHF 145.-), aux frais d'apéritif (CHF 200.-), aux frais d'impression (CHF 29.4.-), ainsi qu'aux frais de graphisme (CHF 70.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 444.20.-.**

**Décision : La demande est accordée et revue à la baisse à hauteur de CHF 374.20.-, soit CHF 375.- arrondis au franc supérieur.**

**La Commission ne subventionne pas les activités pouvant être assumées à titre bénévole par des étudiant.e.x.s et des assistant.e.x.s et n'entre habituellement en matière pour les frais de graphiste que pour des projets de grande envergure et à grand tirage/grande pagination. Pour ces raisons, la Commission a considéré que la réalisation d'une affiche par un.e.x graphiste.x pour un évènement n'entraîne pas dans ces critères et ne pouvait être prise en charge par la CGTF.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

<p><b>19h45 Uni Art</b> <i>Uni Art fait son live n°9</i> Ibrahim &amp; Paris</p>
--

Le 20 avril, l'Association organise sa traditionnelle soirée multi-arts durant laquelle ses membres pourront exposer des œuvres ainsi que se produire sur scène. L'évènement a lieu hors des murs de l'université dans le but d'accueillir toutes les personnes présentant un intérêt pour l'art, que ce soient les proches des exposant.e.x.s, des curieux.se.s ou des passionné.e.x.s. Pour cette édition, l'Association désire louer la salle de Flocky la Loutre, qui dispose de l'infrastructure et du personnel nécessaires à la tenue des diverses représentations envisagées.

La demande comprend la participation aux frais d'impression des œuvres (CHF 50.80.-), ainsi qu'aux frais de location de la salle (CHF 1'500.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 1'550.80.-.**

**Décision : La demande est accordée à hauteur demandée arrondie au franc supérieur,**

soit CHF 1'551.-.

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

<p><b>19h45 Uni Art</b> <i>Atelier céramique n°2</i> Ibrahim &amp; Paris</p>
--

L'association Uni Art souhaite demander une subvention pour la deuxième édition d'un atelier de céramique. Le premier atelier avait été financé par l'association et a rencontré plus de succès que prévu. L'association a cette fois choisi de rendre l'atelier sur inscription et a déjà reçu à ce jour plus de 30 inscriptions, avec de nouveaux inscrit.e.x.s chaque jour. L'atelier aura lieu le 30 avril.

La demande comprend la participation aux frais de location d'un four haute température (CHF 70.-), ainsi qu'aux frais d'achat de l'argile (CHF 51.80.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 121.80.-.**

**Décision : La demande est accordée à hauteur demandée arrondie au franc supérieur, soit CHF 122.-.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

<p><b>20h00 AGEH</b> <i>Conférence sur l'extractivisme en Colombie</i> Emiliana &amp; Leonardo</p>
--

L'AGEH souhaite demander une subvention pour l'organisation d'une conférence sur l'extractivisme en Colombie. L'évènement vise à sensibiliser et à mobiliser un large public autour des enjeux cruciaux liés à cette pratique industrielle et à ses conséquences sur les populations locales et l'environnement. Les intervenant.x.s invité.e.x.s seront : M. Gutierrez, originaire d'une tribu colombienne et ayant dû quitter le pays suite à deux tentatives d'assassinat, il se bat, depuis, en Europe afin de sensibiliser à la crise que vit son peuple, un.e.x représentant.e.x de l'ONU / Mission colombienne, un.e.x militant.e.x du Collectif BreakFree Suisse, ainsi que la professeure Gajardo Munos, spécialisée dans les études critiques autochtones et dans l'anthropologie de l'exploitation minière. L'évènement se tiendra le 15 mai.

La demande comprend la participation aux frais de transport (CHF 153.-), aux frais d'impression (CHF 50.55.-), aux frais d'hébergement (CHF 424.-), ainsi qu'aux frais de cadeaux de remerciement (CHF 236.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 863.55.-.

**Décision : La demande est accordée et revue à la baisse à hauteur de CHF 543.55.-, soit CHF 544.- arrondis au franc supérieur**

La Commission ne subventionnant les cadeaux qu'à hauteur de CHF 30.- par intervenant.e.x, il n'a pas été possible de financer les cadeaux à hauteur demandée

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

#### 20h15 Validation des demandes d'apéritifs

- **AESPRI : Apéritif pour une table ronde portant sur l'impact des médias dans les relations internationales**
  - La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 13.04.-), ainsi qu'aux frais d'apéritif (CHF 200.-).
  - La demande de subvention s'élève à **CHF 213.04.-**.
  - **Décision : La demande est accordée à hauteur demandée, soit CHF 214.- arrondis au franc supérieur.**
- **AESPRI : Apéritif soirée Alumni**
  - La demande comprend la participation aux frais d'apéritif (CHF 200.-).
  - La demande de subvention s'élève à **CHF 200.-**.
  - **Décision : La demande est refusée.**
  - **La Commission ne subventionnant pas d'apéritifs en tant que tel mais uniquement s'ils sont à la suite d'un évènement, elle considère qu'un moment de rencontre autour d'un apéritif ne constitue pas à proprement parler un évènement.**
- **AEMAP : Apéritif post-assemblée générale le 18 avril 2024 en salle M2193**
  - La demande comprend la participation aux frais d'apéritif (CHF 200.-).
  - La demande de subvention s'élève à **CHF 200.-**.
  - **Décision : La demande est accordée à hauteur demandée.**
- **AMUNIGE : Apéritif pour une table ronde portant sur le thème de la cybersécurité**
  - L'évènement est prévu pour le mercredi 17 avril 2024 et sera animé par le premier lieutenant Guillaume Baudoin, spécialiste en matière de protection des données et de politique de sécurité dans l'espace cyber.
  - La demande comprend la participation aux frais d'apéritif (CHF 167.-).
  - La demande de subvention s'élève à **CHF 167.-**.
  - **Décision : La demande est accordée à hauteur demandée.**
- **STIG : Apéritif pour une conférence sur le rôle de la perception et le rôle de la femme dans la société**

- L'évènement aura lieu le mardi 16 avril et sera animé par Francesca Serra, doyenne de la faculté de lettres, et Matteo Gianni, professeur à la faculté de sciences sociales
- La demande comprend la participation aux frais de cadeaux de remerciement (CHF 61.80.-), ainsi qu'aux frais d'apéritif (CHF 183.25.-).
- La demande de subvention s'élève à **CHF 245.05.-**.
- **Décision : La demande est accordée à hauteur demandée, soit CHF 246.- arrondis au franc supérieur.**
- **NeuroClub : Apéritif soirée Alumni**
  - La demande comprend la participation aux frais d'apéritif (CHF 200.-).
  - La demande de subvention s'élève à **CHF 200.-**.
  - **Décision : La demande est refusée.**
  - **La Commission ne subventionnant pas d'apéritifs en tant que tel mais uniquement s'ils sont à la suite d'un évènement, elle considère qu'un moment de rencontre autour d'un apéritif ne constitue pas à proprement parler un évènement.**

Les subventions sont conditionnées à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Si le projet s'y prête, un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

#### 20h30 Divers

- **Demande rétroactive de l'AMEUG pour un complément de subvention pour la conférence sur le jeûne**
  - Suite à la séance de la commission du 26 février, l'association a finalement eu des retours positifs inespérés de la part de deux intervenants pour parler de l'aspect théologique et l'aspect nutritionnel du jeûne. Compte tenu des frais supplémentaires liés à la participation des 2 autres intervenants (Raihane Palagi et Abou Soundouce Abdous Salam), l'association demande à la CGTF un complément de subvention rétroactif pour couvrir les frais de leur venue.
  - La demande comprend la participation aux frais de transport (CHF 151.74.-), aux frais d'hébergement (CHF 160.-), aux frais de cadeaux de remerciement (CHF 38.02.-), ainsi qu'aux frais de repas de remerciement (CHF 100.-).
  - La demande de subvention s'élève à **CHF 336.46.-**.
  - **Décision : La demande est acceptée à hauteur demandée, soit CHF 337.- arrondis au franc supérieur.**
  - **La Commission rappelle qu'elle ne finance pas de demandes rétroactives sauf cas exceptionnels et dûment justifiés. Au vu des difficultés face auxquelles s'est retrouvée l'association, elle a accepté d'entrer en matière pour le financement des deux intervenants de dernière minute. La Commission rend l'association attentive au fait que ce genre de demande doit rester exceptionnelle et que la Commission n'entrera à priori pas en matière pour de futures demandes rétroactives venant de l'AMEUG et**



**demande à l'association d'en tenir compte.**

- **Lettre ouverte sur le projet de loi de l'UDC**
  - Le projet de lettre ouverte à faire signer aux associations universitaires est accepté par la Commission avec quelques modifications de forme.
  - L'aspect de la temporalité pose cependant question. Dans la mesure où le projet de loi a été renvoyé dernièrement en Commission, il y aura encore un long moment avant qu'il ne soit retourné au Grand Conseil. Doit-on faire signer cette lettre ouverte maintenant alors que le sujet n'est plus autant d'actualité ? Ou la publier au moment où les débats auront lieu pourrait-il avoir plus d'impact ?
  - **Décision : Le travail fait par le secrétariat est utile et la lettre doit être finalisée, quitte à ce qu'elle soit réactualisée et utilisée plus tard. Dans l'intervalle, Gerd et le secrétariat se chargent de discuter avec des personnes compétentes de l'Université pour avoir leur retour sur les questions de temporalité.**

La séance se termine à 21h01.

**PV fait à Genève le 15 avril 2024 par Paulin Robert et Enora Stein.**